



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs du postulat	Schafeitel Fabian, PDCC, Gaspoz Marcel, PDCC, Brantschen Frédéric, PDCC
Objet	Ces interventions oubliées
Date	15.12.2017
Numéro	6.0086

Les auteurs du postulat demandent aux services devant appliquer la volonté du parlement (par exemple mise en place d'une commission ou prise de contact avec les autorités fédérales) de transmettre au Service parlementaire un monitoring de la mise en application des interventions acceptées de manière à ce qu'il puisse être mis à la disposition de la députation.

Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de répondre à cette question suite au dépôt de l'interpellation 6.0079 « A quand l'exécution » et du postulat 6.0082 « Les postulats sont-ils mis en œuvre ? ». Il reprend donc ci-après la réponse apportée à cette occasion.

Le Conseil d'Etat est conscient de cette problématique. Afin de pouvoir disposer d'un meilleur suivi des affaires, la Chancellerie d'Etat et le Service parlementaire sont actuellement occupés à mettre sur pied un outil informatique qui permettra à l'administration ainsi qu'au Service parlementaire de voir en tout temps à quel stade se trouvent les interventions parlementaires.

Conséquences sur la bureaucratie : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience du travail

Conséquences financières : 50'000 frs (développement informatique, estimation)

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : 0.2 EPT durant la phase de conception et de développement et de test de la solution informatique (estimation)

Conséquences RPT : Aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 7 février 2018